

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant remplacement d'un membre du conseil
d'administration du Centre Hospitalier Universitaire de
Liège**

A.Gt 15-05-2014

M.B. 16-10-2014

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal n° 542 du 31 mars 1987 portant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des hôpitaux universitaires de l'Etat à Liège et à Gand, notamment les articles 4 et 5 modifiés par le décret du 5 juillet 1993,
Arrête :

Article 1^{er}. - En remplacement de M. Philippe Maassen, est désigné en qualité de membre du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Liège, M. Philippe Boxho.

Ce mandat viendra à échéance le 31 décembre 2017.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 15 mai 2014.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT